

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 19 JANVIER 2021

Séance du 19 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le mardi dix-neuf janvier à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine RENAUX-MARÉCHAL, Maire.

Étaient présents : Mme RENAUX-MARÉCHAL Christine,
MM. DE CARVALHO Manuel, LOPEZ Alfredo, RODRIGUEZ Diego, ROUSSEL Éric et THÉPAULT Yves, GOVIN Philippe

Étai(en)t absent(s) excusé(s) : CEULEMANS Cédric a donné pouvoir Alfredo LOPEZ
NÉAU Aurélie a donné à Éric ROUSSEL
HABERT Henri a donné pouvoir à Christine RENAUX-MARÉCHAL
JUBAULT Anne-Laure a donné pouvoir à Diego RODRIGUEZ

Étaient absents :

M. ROUSSEL Éric a été élu secrétaire de séance.

Séance du 19/01/2021 – convocation du 14/01/2021

I – Travaux de restauration de l'Eglise :

Mme Le Maire fait part au conseil de sa rencontre avec Claire Guiorgadzé, architecte du patrimoine, en date du 10 décembre dernier, en présence d'Alfredo Lopez, durant laquelle elle nous signalait l'aggravation récente des désordres constatés dans le comble de l'église autour du clocher. Concernant le versant nord au droit, du clocher, la charpente du toit a poursuivi son mouvement, la poussée sur le mur s'est accentuée. La couverture en tuiles et le lambris de voute ont suivi le mouvement de la charpente. La corniche en brique nord est prête à tomber. Il est donc nécessaire et urgent de maintenir le périmètre de sécurité, de mettre en place l'étalement de la charpente qui servira pendant les travaux et de protéger le mur nord des intempéries.

Concernant le versant sud (côté rue), parallèlement, l'affaissement des chevrons au droit du clocher a progressé également : ce versant est de plus en plus bombé en bas et affaissé en haut sous le clocher.

La première estimation de l'architecte du patrimoine concernant les travaux de restauration du clocher et de l'ensemble de sa travée s'élève à 210 000€. Il a été demandé à Mme Guiorgadzé de phaser les travaux sur deux années afin de pouvoir faire les demandes de subventions afférentes, sachant que pour la plupart d'entre elles un plafond de 100 000€ est appliqué.

Une nouvelle entrevue avec Mme Guiorgadzé a eu lieu le 7 janvier 2021 en présence de Alfredo Lopez, Eric Roussel, Diego Rodriguez et Philippe Govin. Mme Guiorgadzé nous a informé que le fait de phaser les travaux sur deux années induira un surcoût d'un peu plus de 10 000€ du fait notamment de l'implantation plus longue des échafaudages et des bases de vie nécessaires au chantier. M. Rodriguez l'a interrogée sur la restauration de la flèche, la réparation du fut et la dépose de la cloche. Mme Guiorgadzé pense que ces travaux pourraient être mis en option et ne font pas partie de l'urgence. Il est important qu'à la fin de la phase 1 les travaux de charpente et de maçonnerie soient terminés car ils représentent le cœur de l'urgence actuelle.

Le jour même, la commune a envoyé le « bon pour accord » du devis Asselin d'un montant 15 551.54€ pour la fourniture et pose d'un étalement en bois, étalement qui permettra d'éviter la poussée sur les murs.

M. Rodriguez, en tant qu'architecte du patrimoine, a présenté la situation de l'Eglise et les différentes options envisageables. L'étalement qui devrait être installé par l'entreprise Asselin début mars, permettra de sécuriser l'église, et de stabiliser la situation, nous laissant le temps de mener toutes les procédures administratives normalement. Compte tenu du montant des travaux à réaliser, le conseil municipal a décidé de lancer un appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre car il n'y avait pas eu de consultation lors de la pose du premier étalement compte tenu de l'urgence de la situation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne pouvoir à Mme Le Maire pour établir et signer tous documents nécessaires à

l'appel d'offres de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration de l'Eglise.

II – Subvention DETR 2021 – Eglise :

REPORTÉE SUITE À LA DECISION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES

III – Subvention FDI 2021 - Eglise :

REPORTÉE SUITE À LA DECISION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES

IV – Subvention FDI 2021 – Réfection des trottoirs :

Mme Le Maire informe le conseil que la réfection du trottoir par le conseil départemental dans le cadre des travaux du pont s'arrête en face de l'Eau Berge, ce qui va créer une discontinuité avec le trottoir actuel avec les plots anti stationnement abimés. Un devis a été demandé au conseil départemental pour refaire le trottoir jusqu'au poste de refoulement, il s'élève à 6 000€. Une demande de subvention de 26% va être demandé au conseil départemental au titre du Fonds Départemental d'Investissement.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la demande de subvention.

V – Subvention DSIL 2021 - Eglise :

REPORTÉE SUITE À LA DECISION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES

VI – Autorisation de dépenses du quart du budget d'investissement 2020 :

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité les dépenses d'investissements à hauteur du quart du budget d'investissement 2020 dans l'attente du vote du budget 2021.

VII – Décision Modificative :

ANNULÉE

VIII – Point assainissement :

41 conventions ont été signées sur 51 habitations bénéficiant du réseau ramifié sous pression, soit un peu plus de 80%. Les 10 propriétaires qui n'ont pas signé « la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'assainissement en partie privative et son entretien », vont recevoir un courrier de l'Agglomération du Pays de Dreux leur rappelant les modalités et obligations liées au raccordement aux installations publiques.

Les conventions ont été envoyées à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les demandes de subventions.

Une réunion publique pour les installations en gravitaires sera proposée selon le contexte sanitaire dans le courant du premier trimestre 2021.

La mise en service du réseau devrait être effectuée en juin 2021, permettant à tous de prévoir les travaux à venir.

IX – Questions diverses :

- Mme Le Maire a averti le Conseil que les mercredis 20 et 27 janvier, un comptage nocturne de l'espèce lièvres aura lieu par arrêté préfectoral portant autorisation d'utilisation de sources lumineuses, de 20h à 2h du matin : 1 à 3 véhicules équipés de sources lumineuses puissantes et d'un gyrophare parcourront des circuits bien précis (route et chemins) passant sur la commune. Ces deux passages sont planifiés, un troisième sera peut-être nécessaire.
- En amont du conseil, Mme Neau a proposé la mise en place d'un distributeur à pain : M. Roussel propose de se rapprocher de la boulangerie de Mézières en Drouais pour savoir si cela les intéresse.

La séance est levée à 21h30.